

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2017

Etaient Présents 53 titulaires, 3 suppléants, 6 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOUROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	André BERNOS	à	Jean-Pierre TERUEL
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Patrick MAUNAS	à	Paule BERGES
	Pierre-Félix CAUHAPE	à	Daniel LACRAMPE
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Christophe GUERY	à	Michel ADAM

<u>Suppléants</u> :	Pierre MIQUEU-LAHORGUE	suppléant de	Claude LACOUR
	Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Michel LAUGA
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU (excusé), Marianne PAPAREMBORDE (excusée), Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Gérard ROSENTHAL, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Pierre SERENA, Maïté POTIN, Didier CASTERES, André LABARTHE, David CORBIN (excusé), Aurélie GIRAUDON (excusée), Robert BAREILLE (excusé), Gérard BURS (excusé).

RAPPORT N° 05-171109-PER-

**EXTENSION DE LA MESURE D'ATTRIBUTION DES CHEQUES CADHOC
POUR L'ANNÉE 2017**

REÇU

Le 17 NOV. 2017

SOUS - PREFECTURE
CLOPON Ste MARIE

M. SOUMET précise que dans le cadre de la fusion des territoires, la réglementation prévoyait pour les agents des collectivités, le maintien des avantages acquis avant la fusion, dans l'attente de la mise en place de nouvelles dispositions communes au sein de la nouvelle intercommunalité.

Il s'avère ainsi que certains agents bénéficient soit de chèques Cadhoc ou équivalent (agents de l'ex C.C.P.O, SICTOM et Syndicat Mixte du Pays), soit d'une participation à la protection sociale (agents de l'ex C.C.V.A).

L'ensemble de ces dispositifs sera réétudié et harmonisé au cours de l'exercice 2018.

Cependant, afin de ne pas créer de dissensions entre les différents agents, il est proposé, pour l'année 2017, d'étendre le dispositif des chèques Cadhoc aux agents ne disposant d'aucun de ces avantages (à savoir les agents issus des ex C.C.J. et C.C.V.B.), et ce, en application de la délibération de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais en date du 27 novembre 2014.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de la Communauté de Communes du Haut Béarn 2017.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le présent rapport
- **AUTORISE** l'extension de la mesure des chèques Cadhoc aux personnels issus des ex C.C.J. et C.C.V.B.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 09 novembre 2017

Suivent les signatures

Affiché le 17.11.17

Le Président

Daniel LACRAMPE



REÇU

Le 17 NOV. 2017

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE